

R044/2024/

OBJECTIFS

Maîtriser techniquement une méthode de taille respectant la physiologie de la vigne, afin de pérenniser le pied, d'augmenter sa résilience, sa productivité et la qualité des raisins

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Cette formation permet d'appréhender les différents travaux en vert et de les résonner afin d'optimiser la production et sa régularité.

PUBLIC Viticulteurs alsaciens **PRÉ-REQUIS** : aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Questionnaire d'évaluation en fin de formation

Modalités

1 jour 7 heures)

15/05/2024

à Riquewihr

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas : restaurant

Intervenants :

MEISTERMANN Béryle,
Conseillère spécialisée Viticulture biologique
SCHWAERZLER Frédéric,
Conseiller viticole

Coût de la formation : 200 €
(nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **50 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 2 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Salarié d'une entreprise affiliée Ociat (ex-FAFSEA) : **150 €**
(prise en charge partielle possible)

Autre salarié/particulier : **200 €**

Formation cofinancée par :



Contenu :

- ◆ Rappel des connaissances sur la taille de renouvellement Guyot-Poussard double et descente de bois
- ◆ Connaître les notions de base sur les travaux de taille en vert
- ◆ Connaître et réaliser les opérations en vert.
- ◆ Identifier un plant de vigne malade.

Méthodes pédagogiques :

Observations des vignes, travaux manuels, échanges entre les participants.

Cette formation est proposée en complément de la formation

Taille de la vigne (hivernal)

JE M'INSCRIS :



Responsable de stage :
Béryle MEISTERMANN, tél. 06.70.03.38.08
beryle.meistermann@alsace.chambagri.fr



L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires
Réfèrent handicap : Sébastien LIBBRECHT (03 88 19 17 07)



Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 - Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>